

DOCUMENT DE SYNTHÈSE du "PROGRAMME DES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT DES NIGÉRIENS POUR LA JUSTICE (M.N.J)"

PRÉAMBULE :

Du déclenchement de la première rébellion armée (1991-1992) à nos jours, nous avons connus au Niger, deux (02) gouvernements de transition, deux (02) coups d'état militaires, deux (02) régimes dits «démocratiques».

Cette situation d'incertitude politique traduit largement le malaise des communautés nigériennes d'adhérer pleinement aux discours des différents régimes qui se sont succédés : la corruption gangrène le pays ; la mal-gouvernance règne partout.

Malgré tout, beaucoup d'espoirs ont été fondés ça et là pour permettre à la première flamme de la Paix de voir le jour.

Sinon, depuis la conférence nationale on assiste à une intensification des investissements qui revêtent plutôt un caractère politique au lieu d'une réelle intention de développement ; ceux-ci s'intéressant plus aux zones à fortes potentialités électorales, laissant à leur sort celles qui présentent une faible densité de populations malgré leur forte participation au budget national : à elles seules les richesses des régions Nord de notre pays alimentent à plus de 50% le budget du Niger.

La réduction des inégalités et de la pauvreté est ainsi compromise chaque année davantage.

Des assassinats politiques sont régulièrement recensés : parmi eux on dénombre celui de Mano Dayak, Chahaï Barkaé, Mohamed Inalher, Ibrahim Baré Maïnassara (Président de la république), etc.

Tous ces nigériens, assassinés par ceux qui demeurent encore au pouvoir, n'ont jamais pu bénéficier d'un procès juste.

Le quotidien des nigériens se limite à :

- des procès iniques et des emprisonnements des journalistes pour peu que ceux-ci tentent d'informer sur les crimes et les prédatons sans limite des biens publiques,
- une gestion dictatoriale, clanique et partisane basée sur le clientélisme et les passe-droits ce, au vu et au su d'une assemblée nationale complice et obsédée par le seul enrichissement, sans délai, de ceux qui la composent.

Au mépris des populations qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, le gouvernement reste inflexible et s'entête à vouloir, hypocritement, démontrer que le Niger n'est pas dernier au classement sur L'IDH.

Sur le plan social et syndical des mouvements d'arrêt de travail et de désobéissance civile ont été observés.

Là encore aucune solution juste et effective ne fut apportée : le mépris et la répression gratuite sont les seules options privilégiées par les gouvernants pour la gestion des crises.

Au plan militaire, on assiste à une politisation de plus en plus grandissante de l'armée. Cette politisation a conduit à des dérapages sans précédents. Des collusions entre officiers supérieurs et responsables politiques avides d'arriver au pouvoir suprême par la plus courte échelle ont conduit à l'orchestration des coups d'état sans la moindre justification ; le but étant aussi de se débarrasser des officiers, sous-officiers et hommes de troupe gênant par leurs prises de position contre des pratiques peu orthodoxes.

Ainsi, on assiste à des arrestations arbitraires, procès inéquitables, libération avec radiation de leur corps, sans le moindre motif valable, des officiers et hommes de rang qui n'ont eu pour seule tord que d'avoir voulu attirer l'attention sur les multiples dérapages dont ils sont témoins.

La carrière militaire n'est plus basée sur le mérite mais sur des considérations ethno-régionalistes et partisans.

Ces injustices ont fini par porter un coup dur au sentiment d'appartenir à une famille militaire unie.

Quant à l'administration, la profonde politisation des structures de l'État a creusé un fossé qui s'approfondit chaque jour davantage entre les cadres et les citoyens : en son sein même, l'administration se caractérise par des marchandages, des partages ou des récompenses au détriment des compétences.

Par finir, on se retrouve avec une administration hétéroclite aux missions indéfinies : le laisser-aller côtoie un affairisme effréné et des prestations parallèles.

Tout ceci se traduit par une inefficacité criarde et le sentiment des citoyens d'être de plus en plus laissés à eux-mêmes.

Il est difficile d'admettre un recours aux armes nonobstant cette situation où se côtoient médiocrité, inefficacité, corruption, injustice et impunité et qui hypothétique la vie même de la nation.

Aussi, la situation du Niger doit être examinée avec recul, responsabilité et sans esprit partisan, en particulier dans les diversités culturelles, géographiques et socio-économiques des populations de notre pays ; un pays qui présente une spécificité d'être constitué de 2 types de populations et donc 2 espaces géographiques pratiquant 2 modes de vie quasiment différents.

En effet, on trouve au Niger un espace géographique sédentaire et un espace géographique pastorale. Il s'agit des populations sédentaires vivant essentiellement de l'agriculture et des populations éleveurs qui, elles, vivent quasi-exclusivement de l'élevage en se déplaçant dans une aire géographique naturellement définie et traditionnellement reconnue comme leur territoire.

De cette réalité il découle la nécessité de l'implication entière de chacune de ces populations dans la gestion respective de son espace.

De ce fait les éleveurs doivent avoir, eux aussi, pleinement le droit de possession foncière de leur espace : il n'y a pas de raison, et aucune, qu'un citoyen sédentaire puisse posséder de droit foncier sur la terre de ses ancêtres et que ce droit soit dénié à l'éleveur vivant pourtant sur la terre des siens.

Comment accepter que le citoyen sédentaire devienne propriétaire de terre de son collègue éleveur alors même qu'il est dénié à ce dernier tout droit foncier ?

Il y a là une justice à géométrie variable, exclusive par simple fait du mode de vie et de culture, ou tout simplement, une injustice tout court.

Il découle également et incontestablement de cette analyse que l'approche et la stratégie de développement doivent totalement être différentes selon qu'il s'agisse de l'un ou l'autre des ces modes de vie. D'où l'incontournable nécessité d'un système basé sur la préférence locale en terme d'administration mais aussi de conception et de mise en œuvre du développement.

Il y a donc la nécessité d'une politique de développement basée sur le système de référence des populations. Ce système induit, inexorablement, une refondation de l'organisation du système exécutif national en vigueur dans notre pays.

Le MNJ a élaboré à cet effet une forme de l'organisation de l'exécutif, appropriée au développement de notre pays pour le bien de toutes ses communautés.

L'égalité des citoyens n'est pas seulement dans les devoirs.

Les droits ne peuvent être exclusifs.

Et, l'organisation de la cité incombe à tous les citoyens tant en devoirs qu'en droits.

Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) est convaincu que la Paix définitive et durable dans notre pays est conditionnée par la satisfaction de ses légitimes revendications.

INTRODUCTION

Les revendications du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) complètent le cadre des accords de paix du 24 avril 1995, signés entre l'ex-rébellion armée et le gouvernement du Niger.

Le MNJ souligne le non respect de ces accords mais aussi et surtout l'indispensable nécessité de corriger le manquement commis en matière d'aménagement du territoire (découpage administratif) et, apporte des innovations dans les différents domaines suivants :

- politique
- agriculture
- santé
- éducation
- tourisme et artisanat
- commerce
- administration
- sécurité
- finances et plan
- mines et industries
- élevage
- mobilité et voies de communications
- justice

Par ailleurs, le MNJ entend se maintenir pour l'application de tous les engagements en cas d'accords ce, afin de les suivre en tant que force jusqu'à leur terme final. Pour cela, il adoptera durant la réalisation des différents engagements, une organisation appropriée instaurant la confiance réciproque pendant tout le processus de Paix.

1. DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière de découpage administratif, le MNJ est convaincu que notre pays se prête plus à une organisation administrative qui tienne compte de la configuration socio-économique, culturelle et linguistique de notre pays

Ce redécoupage peut s'envisager sous la forme de 4 grandes régions :

- Ouest,
- Centre-Sud,
- Est,
- Nord,

Ainsi, les populations du Djermaganda-Tillabéry, du Damagaram-Gobir-Arewa-Ader, du Kawar-Manga et de l'Aïr-Azawagh-Tadress, s'épanouiront pleinement dans toutes leurs dimensions socio-économique et politique dans un Niger multiculturel, décentralisé effectivement.

En effet, actuellement ces populations connaissent des difficultés énormes et des injustices de toutes sortes quant à leur insertion économique, sociale, culturelle et politique dans le tissu national.

Chaque Région sera organisée en collectivités administratives et territoriales qui respectent notre organisation coutumière.

Ainsi, des :

- a. départements et arrondissements seront formés à l'intérieur de la Région, sur la base de regroupement des :
 - cantons, en zones sédentaires.
 - groupements, en zones pastorales.
- b. communes seront constituées à l'intérieur des arrondissements, par regroupement des :
 - villages au sein d'un canton, en zones sédentaires,
 - tribus au sein d'un groupement, en zones pastorales.

Le chef-lieu de la Région sera :

- un sultanat, là où il ya des sultanats.
- une province, là où il n'y a que des provinces,
- un canton, là où il n'y a que des cantons.

Le choix du chef-lieu de la Région entre les sultanats, les provinces ou les cantons se fait par consensus entre les autorités coutumières de la Région.

La règle du consensus entre cantons ou groupements, villages ou tribus, guidera aussi pour les choix à l'intérieur de la Région, des chefs-lieux des départements, arrondissements et communes.

2. POLITIQUE

Le système politique Nigérien est une «démocratie pluraliste» qui se caractérise, malheureusement, par la spécificité d'être organisée de façon que les différents partis se créent et s'allient non pas pour des raisons idéologiques mais pour le «partage du gâteau».

Les raisons ethno-régionalistes déterminent le choix électoral au détriment d'un programme politique axé sur la justice et le développement économique et social équitable.

La pauvreté ambiante et l'utilisation de la corruption, sous toutes les formes notamment par l'argent, pour les campagnes électorales biaise davantage les possibilités de choix électoral.

Les alliances contre-nature au niveau de l'assemblée nationale aboutissent à l'émergence des groupes d'intérêt économiques qui se partagent les marchés publics.

Ainsi, l'assemblée nationale nigérienne ne sert que de chambre d'enregistrement à un gouvernement composé des parents amis et connaissances qui ne voient et ne se soucient point de la situation économique désastreuse du pays : leur seule préoccupation est le confort arrogant dans lequel ils vivent.

Les représentants de l'État se comportent au niveau des régions, en «mercenaires politiques» chargés de défendre leurs intérêts personnels et ceux de leurs partis au lieu d'exiger une gestion dynamique, juste et transparente pour le développement des populations administrées.

Le cas de la région d'Agadez est très révélateur du cas de figure de la politique en pratique au Niger.

En effet, au niveau de cette région, la plus grande en termes de superficie et de potentialités économiques et culturelles, on ne dénote d'aucun investissement visible susceptible de témoigner d'un quelconque essor de la capitale d'une région économiquement pourtant riche.

Au contraire, elle brille par sa sous-représentativité, très flagrante, dans la fonction publique et les sociétés régionales, au niveau local et encore pire pour ce qui est du niveau national : 90% des ses fonctionnaires viennent des autres régions et la région se trouve ainsi confrontée à un taux de chômage de l'ordre de 80%. Les ressortissants de la région avoisinent à peine 12 % de la main d'œuvre des sociétés minières où ils n'occupent aucun poste de responsabilité.

Cette même sous-représentativité s'observe dans le domaine politique : 5 députés sur plus d'une centaine ; 2 ministres sur plus d'une vingtaine...

Et, ceci pour une région qui représente plus des $\frac{2}{3}$ de la superficie nationale.

Elle est également sous-représentée à l'université et dans les écoles professionnelles, les conditions pour la poursuite des études étant extrêmement difficiles pour ses ressortissants.

Le système éducatif est en délabrement et le niveau des élèves est inquiétant : celui-ci se singularise par un important taux de déperdition scolaire.

Le système de santé est en décomposition et ne tient pas compte de la composante nigérienne vivant dans les zones pastorales.

Il n'existe aucune infrastructure pour la viabilisation durable des zones minières. Les financements des ouvrages ne sont jamais finis. Les rares réalisations qui sont achevées le sont sans respect des normes et des délais : le cas l'Aéroport moderne Mano Dayak et de l'hôpital sont à cet égard très illustratifs.

A tout cela, vient s'ajouter une armée et une police suspicieuses et corrompues, dont le comportement s'apparente à celui qui serait adopté en territoire conquis : elles terrorisent des populations qu'elles sont censées sécuriser.

L'administration quant elle méprise les administrés avec une insolente arrogance : elle ne leur parle qu'en termes de «vous» (la population) et «nous» (l'État), exprimant ainsi une sorte de néocolonialisme du fonctionnaire vis-à-vis de l'administré.

Les services techniques eux sont en totale hibernation. Sans moyens ni motivation, ils assument mal leur fonction et leur rôle, crevant ainsi inutilement le budget national.

Et pourtant, à Niamey, le pouvoir brade nuit et jour les permis de recherche et d'exploitation minières concernant la région d'Agadez. Ce, avec la plus grande opacité et sans aucune consultation des populations autochtones ni profits pour elles : la main d'œuvre non qualifiée est importée pour ce qui est des sociétés chinoises de recherche de pétrole en est l'illustration parfaite.

Quant à la décentralisation, elle n'est juste qu'un simulacre. En effet, des retards et des dysfonctionnements sont sciemment entretenus pour faire échouer le processus.

N'est-on pas en droit face à une telle situation de se demander si le Niger ne cherche pas par cette démarche à exclure une frange de sa population pour son développement ?

Pour la majorité des citoyens, le Niger se limite à Niamey la capitale (1000 Km). Cette situation plus qu'alarmante est une véritable bombe à retardement qui menace l'existence même du pays.

Faut-il ignorer volontairement cette réalité et taxer de régionaliste toute volonté des populations autochtones de réclamer le pouvoir de s'autogérer ?

Pour tous ces types des comportements et tant d'autres, le MNJ exige, et à l'échelle nationale, que :

- les critères de diplômes soient considérés au même titre que ceux de l'expérience pour résorber la question de chômage de la jeunesse,
- l'assemblée nationale soit revue afin qu'elle cesse d'être une chambre d'enregistrement et un véritable dortoir pour commerçants analphabètes dont le seul «apport» est de peser très lourd sur nos maigres moyens,
- les partis politiques, toutes tendances confondues, créés sur la base des groupes ethno-régionalistes pour se partager le pouvoir et les postes soient refondus en, par exemple, 3 ou 4 parties,
- soit abrogé l'article 141 de la constitution, pour traduire devant les institutions internationales compétentes les auteurs des crimes et leurs complices que cet article protège,

- soit prévu dans le cadre du Code électoral, que tous les candidats à des postes électifs soient des autochtones au niveau des régions,
- une répartition équitable du nombre des députés : cette répartition doit être déterminée de façon à ce que l'assemblée nationale ait une composition qui ne défavorise aucune région au profit des autres,
- un niveau minimum d'instruction soit exigé pour être parlementaire.

3. MINES ET INDUSTRIES

Les mines sont gérées de façon mafieuse. Elles constituent un fond politique énorme pour des recrutements partisans, des nominations et des récompenses dans un cercle étroit ; toutes choses qui jurent avec la bonne gestion au service du développement, sans compter qu'elles excluent les populations autochtones de toute retombée dans ce domaine.

Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) exige :

- de revoir et corriger les injustices que subissent les travailleurs de la sous-traitance dans les unités de productions et les sociétés chinoises de recherches de pétrole. En effet ces travailleurs sont envoyés dans des carrières, les mines et les usines sans aucune protection. Ils sont victimes des traitements dégradants et discriminatoires dans les salaires, les transports, les soins de santé. Le MNJ exige des meilleures conditions de vie et de travail dans toutes les sociétés minières,
- l'arrêt immédiat de la pratique d'embauche et de transfert des agents ayant quitté les sociétés minières dans le volet dit «départs volontaires» : certains agents occupant des postes à la Somaïr, Cominak..., quittent sciemment ces postes pour se faire embaucher dans les nouvelles sociétés. Cette gestion égoïste constitue un blocage pour le rajeunissement et la redynamisation des entreprises.

En tout état de cause, dans le domaine de l'emploi des locaux à certains postes des sociétés minières, uranifères, pétrolifères, etc., le MNJ se porte garant de la promotion d'une politique équitable. Cette politique fait l'objet d'une fiche élaborée à cet effet.

En outre le MNJ exige :

- l'ouverture d'une enquête scientifique indépendante pour faire l'état de lieu en matière de pollution et des conséquences de l'exploitation minière, uranifère et pétrolifère sur l'environnement et sur la santé des populations des zones, partout sur le territoire national où se situent les sociétés d'extraction et sont exploitées les ressources de notre sous-sol,
- une participation des sociétés d'exploitation des ressources de notre sous-sol à la mise en valeur des zones d'exploitation pour participer au développement durable et faire de cet espace souvent dangereux une place où il fait bon vivre,
- une politique axée sur un environnement sain pour les générations futures, un contrôle sévère et l'interdiction de la réutilisation de matériel pollué récupéré par les populations locales,

- l'arrêt immédiat de la braderie des permis d'exploitation ce, au profit d'une gestion parcimonieuse et responsable des richesses de notre sous-sol,
- un versement des 50 % des revenus des sociétés d'exploitation au profit des collectivités locales des régions où sont extraites les ressources du sous-sol,
- une redistribution équitable entre toutes les régions du pays, des autres 50 % qui seront affectés au niveau national. A cet effet, le MNJ a élaboré le profil d'un comité national qui sera doté des pouvoirs nécessaires pour la gestion et la redistribution de ces 50%,
- la construction des nouvelles cités d'habitation loin des zones à risque,
- une concertation avec les populations avant l'octroi de tout permis de recherche sur leur lieu de vie,
- la fermeture de toute ancienne carrière et une gestion transparente des déchets toxiques,
- le subventionnement par les sociétés d'exploitation, de l'éclairage des régions où elles exercent leurs actives,
- la rétrocession du matériel usagé, dépollué et exonéré aux collectivités locales.

Les sociétés doivent créer dans les régions où elles exercent leurs activités, un fond pour :

- développer l'Agriculture, l'hydraulique et l'Elevage,
- l'environnement,
- l'Education, la formation, la recherche,
- les routes et voies de communication,
- la promotion socioculturelle,
- les générations futures (10% du bénéfice brut chaque année), garanti par les nations unies.
- d'appui à l'initiative privée,

Elles doivent aussi permettre aux populations locales :

- d'accéder gratuitement à des soins de qualité,
- de s'approvisionner en eau potable et d'arrêter la consommation de l'eau contaminée.

Les sociétés d'exploitation doivent avoir leurs sièges dans les chefs-lieux des régions.

Dans le domaine des mines et industries, le MNJ dispose non seulement d'une fiche technique détaillée mais aussi d'une politique claire.

4. ADMINISTRATION

Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) refuse qu'une quelconque composante des populations nigériennes continue d'assister en spectateur passif aux décisions censées régir sa destinée et réclame la participation pleine et entière de l'ensemble de nos populations à la gestion de la chose publique au niveau régional mais aussi national.

Les chefs traditionnels doivent être réhabilités pour jouer leur rôle et participer pleinement à la gestion traditionnelle du terroir.

Au niveau des régions, les postes de commandement (gouverneurs et préfets) doivent revenir aux ressortissants des régions en lieu et place du mercenariat habituel.

La conception et l'animation de la gestion du développement au niveau des directions régionales des sociétés publiques et parapubliques doivent revenir aux ressortissants des régions qui, mieux que quiconque, connaissent les réalités de leurs milieux.

L'agence nationale pour la promotion de l'emploi doit, strictement, pour résorber le chômage, privilégier les locaux.

Le remplacement des cadres doit se faire uniquement dans le cadre interne et régional.

5. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) constate que les intégrés à la faveur des anciens accords souffrent, notamment pour ce qui est des éléments FNIS, du dictat des FAN, du manque de confiance de l'État. Ils n'ont aucune chance de progression dans leur carrière dans un État qui les regarde comme potentiellement dangereux alors même que le vrai danger pour la République est dans le bouillonnement silencieux de la grande muette.

Le MNJ exige comme principe de base de dissocier, dorénavant, la sécurité de la défense.

Pour mieux asseoir la sécurité dans le Nord de notre pays et au-delà, dans l'espace Saharien, le MNJ réclame :

- la création d'un (01) état major des USS. Il sera basé dans la région qui couvre la plus grande superficie, entre la Région Est et la Région Nord, qui seront créées,
- la création de deux (02) compagnies des USS, basées l'une à Diffa et l'autre à Agadez,
- la création d'un (01) commandement inter-régional de la sécurité assuré par les USS et la police urbaine. Il sera basé là où se trouve l'état major des USS,
- la mise sur pieds de cinq (05) bataillons des USS : quatre (04) dans la Région Nord et un (01) dans la Région Est.

Ces bataillons ont pour charge d'assurer toutes les missions de sécurité dans les zones sahariennes de notre pays. Ils doivent être la première force publique au contact des populations.

Une intégration de 3000 combattants au profit des cinq (05) bataillons doit s'opérer en complément des 13 années sans recrutement. Un recrutement annuel de deux cents (200) personnes au profit des bataillons doit être effectif.

Une formation continue et des stages appropriés des éléments des USS doivent avoir lieu en permanence.

Au niveau des forces armées nigériennes (FAN), un re-équilibre ethnique s'avère plus que nécessaire pour doter notre pays d'une armée réellement républicaine. Désormais des quotas doivent être attribués et respectés pour tenir compte de l'équilibre régional et communautaire dans la construction du pays.

Les différents grades de la hiérarchie militaire doivent être intégrés les quotas exigés par le MNJ : une fiche est élaborée à cet effet par le MNJ.

Les commandements des zones de défense Nord et Est doivent inévitablement associer les officiers issus des populations de ses régions.

Le MNJ exige, d'autre part, la réintégration dans leur corps avec tous les droits d'avancement et d'ancienneté ainsi que les dommages et intérêts, de tous les militaires injustement radiés de l'Armée lors des mutineries de Madawela, Diffa, Agadez et Niamey en 2002.

Au niveau de la gendarmerie, les quotas exigés par le MNJ et dont il a élaboré la fiche doivent être pris en compte.

Au niveau de la Douane, le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) exige la création immédiate de trois (03) Directions régionales des douanes : deux (02) dans la Région Nord et une (01) dans la Région Est.

Les cadres de la douane ressortissants de ces deux Régions doivent bénéficier des quotas que le MNJ a déterminés.

Au niveau des eaux et forêts : un quota juste est étudié et retenu par le MNJ. La prise en compte de ce quota est incontournable.

6. AGRICULTURE

Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) exige dans ce domaine :

- la mise en valeur des énormes potentiels agricoles de toutes les régions au profit de leurs populations,
- l'exonération pendant une durée déterminée, des produits agricoles,
- la création de banques régionales pour le développement agricole dans chaque région,
- la multiplication de coopératives agricoles communales,
- la signature des conventions de coopération et de libre échange par chaque région avec les États riverains pour faciliter l'écoulement de la production agricole,
- la multiplication des systèmes d'irrigation, de retenue d'eau et de protection des sols, dans chaque région : les soins d'identifier les sites indiqués doit être laissé à l'appréciation des populations locales,
- la création et la multiplication des unités de transformation et de conservation des produits agricoles.

7. ELEVAGE / ENVIRONNEMENT

Il a été toujours admis, sans raison, dans notre pays que toute terre non cultivée est vacante, de sorte que pour peu qu'un agriculteur vienne s'y établir, il se l'approprie avec acquisition de droit foncier.

Quant à l'éleveur, ses territoires de pâturage, celles de ses ancêtres, ne lui sont reconnus par aucun texte juridique.

Cette aberration doit être corrigée.

Vu les bouleversements climatiques et les conséquences désastreuses des sécheresses sur le secteur de l'élevage, une nouvelle politique axée sur un élevage intensif s'avère nécessaire et possible.

Aussi, le MNJ exige que :

- soit reconnu le droit foncier sur les aires de pâturage, droit garanti par les chefs traditionnels,
- la création des structures financières régionales encourageant le développement des activités pastorales,
- la réalisation des forages là où il est indiqué dans les zones d'élevage,
- la création des coopératives des éleveurs et des banques d'aliments pour bétail,
- la reconstitution du cheptel,
- la mise en place d'une politique adéquate de commercialisation du bétail et des produits dérivés de l'élevage,
- l'implantation d'unités de transformation et de conservation des produits d'élevage,
- la protection des aires des pâturages,
- les signatures des conventions et d'accord de libre échange avec les pays riverains pour la commercialisation du bétail et des produits dérivés de l'élevage.
- l'amélioration des services et création des cliniques vétérinaires,
- le financement de l'élevage d'embouche,
- en cas de reconversion des éleveurs, un appui technique adéquat et un suivi constant sont impératifs,
- l'arrêt immédiat et sans condition des missions clandestines de massacres de la faune dans les zones pastorales
- le traitement du charbon minéral, la vulgarisation de son utilisation et l'arrêt de l'utilisation du bois de chauffe et de la coupe de panicum,
- des programmes de plantation des arbres et la gestion rigoureuse de leur exploitation,
- la création des unités de recyclage des déchets plastiques,
- interdiction d'importation des sachets plastiques.

8. COMMERCE

- création des banques d'investissement régionales pour relancer les opérateurs économiques locaux avec des politiques incitatives à l'entrepreneuriat,
- exonération fiscale et douanière pendant une durée déterminée, des activités commerciales et service des opérateurs économiques locaux,
- exonérations fiscale et douanière des produits de première nécessité pour une durée variable en fonction des régions,
- création des conditions pour mettre en place des conventions de partenariat économique et des ententes commerciales avec les pays limitrophes,
- libéralisation du marché des hydrocarbures et arrêt du monopole de la SONIDEP pour diminuer la dépendance vis-à-vis des fournisseurs actuels,
- redynamisation et restructuration de la SONICHAIR pour réorienter ses activités sur le développement local,

- implication des populations locales dans la structure de gestion de la chambre de commerce,
- création d'un centre de formation et d'encadrement sur les techniques commerciales.

9. TOURISME ET ARTISANAT

- Promotion sur le plan international du potentiel touristique nigérien par des professionnels qualifiés,
- Réhabilitation des aéroports aux normes internationales,
- Mise en place des fonds régionaux d'investissement pour le développement de l'activité touristique,
- Recensement et protection de tout le patrimoine touristique,
- Construction des musées régionaux,
- Restitution au profit des régions d'origine de tout le patrimoine touristique et scientifique qui y a été subtilisé ou soustrait,
- Réhabilitation et promotion des unités hôtelières,
- Réduction des taxes aéroportuaires pour inciter la desserte,
- Levée des visas touristiques pour une durée déterminée,
- Promotion de l'artisanat et du tourisme,
- Création d'un Institut Universitaire et Technique en Tourisme,
- Mise aux normes des unités des sapeurs pompiers et leur dotation en matériel adéquat,
- Construction d'un marché moderne dans chaque chef-lieu des régions,
- La tenu d'un forum national sur le tourisme au Niger afin d'asseoir une politique de tourisme de développement.

10. FINANCES, ECONOMIE ET PLAN

- Permettre une plus grande transparence dans les finances publiques et parapubliques par la décentralisation de l'inspection d'État et la mise en place d'organes régionaux de contrôle,
- Une gestion transparente du système de péage routier et la restitution des collectes aux collectivités décentralisées,
- Décentralisation du budget annuel dans toutes les directions régionales du pays y compris le budget d'investissement et création des trésors régionaux,
- Mise en place d'une banque d'aide aux populations défavorisées avec un système de crédit qui tienne compte de la-non disponibilité de garantie,
- Allocation des 50 % des recettes douanières régionales, aux collectivités locales,
- Réaménagement des exonérations douanières allouées aux sociétés qui exploitent les richesses du pays

11. EDUCATION

- Enseignement des langues locales,
- Vulgarisation par chaque région de sa culture,
- Multiplication des écoles dans chaque région,

- Mise en place des cantines scolaires et internats ou subventions aux tuteurs là où cela s'impose,
- Réadaptation des manuels scolaires au mode de vie dominant dans chaque région,
- Formation en quantité et en qualité des enseignants de carrière et arrêt pur et simple du système dit «contractuel», inefficace et dégradent,
- Multiplication des projets de financement pour l'éducation des jeunes filles,
- Création d'instituts d'enseignement supérieur et technique dans chaque région,
- Création d'un quota régional pour les bourses d'étude et de formation à l'étranger,
- Signature des conventions avec les partenaires pour l'octroi des bourses d'études directement aux régions.

12. CULTURE

Pour développer une culture il faut la connaître et la diffuser. Les autochtones doivent penser, concevoir et animer l'élan culturel.

- Recenser, développer et protéger le patrimoine culturel régional,
- Redynamiser les directions régionales de la culture en associant cultures et tourisme,
- Octroyer du crédit d'encouragement à la création artistique et culturelle,
- Dépolitiser les grandes rencontres culturelles annuelles et créer un fond pour l'appui à la production culturelle,
- Créer des centres régionaux de promotion musicale et artistique.

13. SANTÉ

Le système de santé de notre pays n'est pas adapté à toutes ses composantes : il est pensé pour des zones à forte densité de population.

La population pastorale dispersée, doit jouir de son droit inaliénable à la santé pour tous.

Des vastes programmes régionaux de formation des agents de santé doivent être initiés pour mettre fin à l'absentéisme et l'affairisme chronique des agents très souvent non habitués au style des vies des zones où ils sont appelés à aller pour y servir.

Il est nécessaire de procéder à la réhabilitation des formations sanitaires et promouvoir la fourniture de soins de qualité, gratuits pour les populations des zones d'exploitation des ressources du sous-sol.

Chaque région est appelée à construire, réhabiliter et équiper en moyens humains, médicaments et matériel ses unités sanitaires.

Elle doit également mettre en place des unités privées d'assainissement et de démoustication dans ses différents centres urbains : les subventions seront ainsi mises à contribution.

Les mairies seront appelées à :

- construire des systèmes d'évacuation des eaux usées dans les villes, recycler ces eaux et le réutiliser pour l'arrosage des ceintures vertes,
- réhabiliter des normes de qualité et de sécurité dans les mines et les hôpitaux avec une utilisation du personnel qualifié,
- réhabiliter les hôpitaux régionaux et les hôpitaux départementaux pour en faire des réels centres de référence,
- faciliter l'accès aux soins pour les masses rurales,
- sensibiliser les populations de leurs régions respectives sur le SIDA,
- assurer la couverture sanitaire des victimes de l'exploitation des ressources du sous-sol et leur indemnisation même après la retraite,
- multiplier les points de santé animale,
- créer des centres de formation en santé humaine et animale,
- créer des unités mixtes pour la réinsertion socio-économique des handicapés,

14. VOIES DE COMMUNICATION

Dans les domaines de l'équipement et de la communication, il est indispensable de désenclaver chaque région. Le MNJ a élaboré un plan détaillé de désenclavement des régions par le bitumage des axes routiers. Celui-ci sera amélioré et complété par chaque région en fonction de ses impératifs.

15. JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME

La justice n'échappe pas non plus à la tragédie : l'argent et les relations en haute sphère garantissent l'impunité quels que soient les crimes et abus commis.

Ainsi, les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont bafoués tous les jours : arrestations arbitraires des citoyens, des journalistes, interdictions des médias, musèlement de la liberté d'opinion, etc.
Seule est permise l'apologie de la violence.

Convaincu que l'injustice constitue le plus grand risque de désintégration de la nation, le MNJ reste intransigeant devant la nécessité d'un respect scrupuleux de la justice pratique et équitable pour tous les citoyens. Il exige, par ailleurs, que l'impunité soit à jamais éradiquée de notre pays : les auteurs, co-auteurs et complices d'assassinats et meurtres seront traduits devant une justice libre et indépendante ; une justice au service de la nation.

Il est un besoin vital pour le Niger que lumière soit faite sur les crimes graves dont les citoyens ont été témoins au cours de ces dernières années.

L'oligarchie érigée en système de gestion de l'État, le règne de la psychose pour se garantir le pouvoir et l'impunité sont des freins à l'expression sans complexe des talents ; donc porteurs de sous-développement.

La liberté de la presse dans un État de droit est une garantie constitutionnelle qui ne peut et ne doit souffrir d'aucun compromis ou complaisance.

L'État, c'est l'ensemble des citoyens. Le gouvernement n'est qu'un instrument qui doit se mettre au service de la Nation.

Le pouvoir se doit d'apporter des solutions aux préoccupations du peuple et non se mettre en opposition à toute demande des populations. Le droit à l'éducation, à la santé et à la sécurité sous toutes ses formes ne doit souffrir d'aucun laxisme.

Une décentralisation de la justice est un impératif : aucune région ne dépendra dorénavant d'une autre.

L'établissement de la vérité en prélude à l'avènement d'une justice véritable au Niger est une condition incontournable.

Aussi, le MNJ exige :

- les dédommagements des familles des civils innocents, victimes de tueries, d'arrestations arbitraires, de destruction des biens et animaux dans les zones de conflit,
- la réparation des préjudices subis du fait des conséquences de la mise en garde, notamment en ce qui concerne les activités socio économiques,
- une enquête internationale pour faire toute la lumière et traduire devant les juridictions compétentes, les responsables de la mort d'Ibrahim Baré Maïnassara, de Mano Dayak, de Chahayi Barkaé ainsi que ceux des massacres des populations perpétrés à Tezirzeit, Iferouane, Gougaram, Amidar, Arlit, Agadez, Tidène, Tourayate, Tiguidit, etc.,
- Traduire en justice les responsables des ignobles massacres de Tchintabaraden,
- la tenue d'un forum pour des réflexions impartiales en vue une réforme globale du système politique en cours au Niger.

Pour ce qui est des différents crimes commis par le pouvoir, un dossier complet est constitué par le MNJ.

En résumé, la JUSTICE doit être au service du peuple et non un instrument qui valide les déraillements du pouvoir.

CONCLUSION

Les régions dont le MNJ voudrait doter le Niger sont des entités socioéconomiques et culturelles authentiques et viables.

Ce sont des régions susceptibles de s'autosuffir et servir de tremplin de développement pour un pays gangrené par la mal gouvernance et de ce fait devenu le plus pauvre de la planète.

Les populations nigériennes régies par un découpage administratif inadéquat et déformant leurs réalités socio-économiques et culturelles, dégoûtées par une politique basée sur une administration inadaptée ont un autre goût que celui d'une véritable démocratie.

L'obligation de supporter des responsables politiques prédateurs qui font tout pour les frustrer en leur déniaient leurs droits pour des raisons insensées, utilisant la terreur répressive comme moyen de consolidation nationale au détriment de la justice et de la symbiose des peuples est loin d'être une politique adéquate et de confiance mutuelle.

Après avoir expérimentés la politique de la résignation générale et de l'assimilation serviable, les nigériens se sont finalement rendus compte que cela ne leur servira à rien de continuer dans cette voie : pour peu qu'ils demandent à rentrer dans leurs droits les plus élémentaires, ils sont vite qualifiés de tous les maux.

Et, la situation risque de perdurer tant que nous ne nous déciderions pas à agir pour prendre en main notre avenir.

Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) pense désormais que le découpage administratif approprié et la représentation adéquate de toutes les composantes nigériennes au sein de l'exécutif ainsi que dans tous les démembrements de l'État, doivent être consacrés par la constitution de façon irréversible.

Vive le Mouvement des Nigériens pour la Justice.

Pour un Niger de Justice, d'équité, de bonne gouvernance et de prospérité.